

## **NOTE IMPORTANTE SUR LES NOUVELLES RESTRICTIONS LIEES AU NOUVEAU CORONAVIRUS**

1. Etant donné que le Gouvernement du Japon a désigné le Nouveau Coronavirus comme « Maladie Infectieuse Désignée » selon la Loi du Japon sur les Maladies Infectieuses, les ressortissants étrangers qui sont considérés comme malades du Nouveau Coronavirus ne seront pas autorisés à débarquer au Japon conformément à la loi du Japon sur le Contrôle de l'Immigration et la Reconnaissance du Statut de Réfugié. Etant donné que le Gouvernement du Japon a également désigné le Nouveau Coronavirus parmi les « Maladies Infectieuses de Quarantaine » selon la Loi du Japon sur la Mise en Quarantaine, les ressortissants étrangers qui sont soupçonnés d'être atteints du Nouveau Coronavirus seront mis en quarantaine, sans exception pour les titulaires de visas valides.
  
2. Le 10 mars 2020, le Gouvernement du Japon a également décidé que pour le moment, les personnes entrant dans les deux catégories ci-dessous ne seront pas autorisées à débarquer au Japon sauf dans des circonstances exceptionnelles.
  - Ressortissants étrangers ayant voyagé dans la Province de Hubei ou dans la Province de Zhejiang en République Populaire de Chine, ou à Daegu, ou Gyeongsangbuk-do(Cheongdo-gun/Gyeonsan-si/Andongsi/Yeongcheon-si/Chilgok-gun/Uiesong-gun/Seongju-gun/Gunwi-gun) en Corée, ou dans les Provinces de Qom, Téhéran, Gilan, Mazandaran, Isfahan, Alborz, Markazi, Qazvin, Semnan, Golestan, Lorestan en République Islamique d'Iran, ou en Lombardie, en Vénétie, en EmilieRomagne, à Marches, dans le Piémont en République d'Italie, ou en République de San Marino dans les 14 jours avant leur arrivée au Japon.
  - Ressortissants étrangers ayant un passeport délivré par les Autorités de la Province de Hubei ou de la Province de Zhejiang.
  - Ressortissants étrangers à bord d'un paquebot naviguant à destination d'un port japonais et susceptible d'être affecté par une épidémie de la Nouvelle Maladie Infectieuse Coronavirus.
  
3. Sur la base des « Critères pour la Délivrance de Visas », les demandes de visas des ressortissants entrant dans les catégories des personnes non autorisées à débarquer au Japon ne sont pas acceptées. Les demandeurs de visa sont priés de remplir et soumettre le formulaire ci-joint pour préciser s'ils ont voyagé (ou s'ils comptent voyager) dans la province de Hubei ou dans la Province de Zhejiang en République Populaire de Chine, ou à Daegu, ou Gyeongsangbuk-do (Cheongdo-gun/Gyeonsan-si/Andongsi/Yeongcheon-si/Chilgok-gun/Uiesong-gun/Seongju-gun/Gunwi-gun) en Corée, ou dans les Provinces de Qom, Téhéran, Gilan, Mazandaran, Isfahan, Alborz, Markazi, Qazvin, Semnan, Golestan, Lorestan en République Islamique d'Iran, ou en Lombardie, en Vénétie, en Emilie-Romagne, à Marches, dans le Piémont en

République d'Italie, ou en République de San Marino dans les 14 jours avant leur arrivée au Japon.

4. Veuillez noter que même les ressortissants étrangers qui ont un visa à multiples entrées au Japon ne seront pas autorisés à débarquer au Japon s'ils entrent dans les catégories des personnes mentionnées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
5. Toute fausse déclaration dans les questionnaires entraînera le refus du visa d'entrée, et aucune nouvelle demande de visa ne sera acceptée pendant six mois pour le même motif de visite. Le visa sera déclaré nul et non avenue si une fausse déclaration est découverte après la délivrance du visa.
6. Toute fausse déclaration lors de l'entrée au Japon peut entraîner des mesures punitives y compris l'emprisonnement, l'imposition d'une amende, la révocation du titre de séjour ainsi que l'expulsion du Japon.

# QUESTIONNAIRE

NOM : \_\_\_\_\_

HOMME       FEMME \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

NATIONALITE : \_\_\_\_\_

NUMERO DE PASSEPORT : \_\_\_\_\_

**Veillez répondre aux questions suivantes en cochant les cases qui conviennent**

Q1 : Avez-vous voyagé dans l'une quelconque des régions énumérées ci-dessous dans les quatorze jours avant votre arrivée au Japon ?

OUI       NON

Q2 : Après l'obtention de votre visa, avez-vous l'intention de voyager dans l'une quelconque des régions mentionnées ci-dessous dans les 14 jours avant votre arrivée au Japon ?

OUI       NON

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| République Populaire de Chine | Provinces de Hubei/Zhejiang   |
| République de Corée           | Daegu, ou Gyeongsangbuk-do (Cheongdogun/Gyeonsan-si/Andong-si/Yeongcheon-si/Chilgokgun/Uiesong-gun/Seongju-gun/Gunwi-gun) |
| République Islamique d'Iran   | Provinces de Qom/Téhéran/Gilan / Mazandaran/Isfahan/Alborz/Marzaki/Qazvin/Semnan/Golestan/Lorestan                        |
| République d'Italie           | Lombardie/Vénétie/Emilie-Romagne/Marches/Piémont  |
| République de San Marino      | Tout le pays  |

DATE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

- Toute fausse déclaration dans les questionnaires entraînera le refus du visa d'entrée, et aucune nouvelle demande de visa ne sera acceptée pendant six mois pour le même motif de visite. Le visa sera déclaré nul et non avvenu si une fausse déclaration est découverte après la délivrance du visa.
- Toute fausse déclaration lors de l'entrée au Japon peut entraîner des mesures punitives y compris l'emprisonnement (moins de trois ans), l'imposition d'une amende (moins de trois millions de Yens), la révocation du titre de séjour ainsi que l'expulsion du Japon.